



Le Président

Nos réf. : SP/BA n° 2022-A144

Vu le décret n°2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle ;
Vu la délibération du conseil des études et de la vie étudiante dans sa séance du 11 mai 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 : La commission d'examen des dossiers de l'engagement étudiant est composée comme suit :

Enseignants-chercheurs :

- M. Romain BADOUARD
- M. Mathieu BUCHBERGER
- Mme Emmanuelle CLAUDEL
- Mme Anne-Sophie CONDETTE-MARCANT
- M. Bertrand CRETTEZ
- Mme Sophie DÉMARE-LAFONT
- M. Victor DESCHAMPS
- M. Quentin ÉPRON
- Mme Dominique FENOUILLET
- M. Julien ICARD
- Mme Chloé LE COQ
- Mme Chantal MARLATS
- Mme Jennifer MERCHANT
- Mme Marie-Pierre MERLATEAU
- Mme Claire PICQUE-KIRALY
- M. Simon PORCHER
- Mme Elléa RIPOCHE
- Mme Sylvie STRUDEL
- M. Yves SUREL
- Mme Anne-Marie THÉVENOT-WERNER
- M. Sébastien TOUZÉ
- M. Nicolas VERGNET

Personnels BIATSS :

- M. Bastien COUSAERT
- Mme Sophia HALIFA
- Mme Ombeline PETIT
- Mme Adèle SCIBILIA

Étudiants :

- M. Julien AZOULAI
- Mme Claire de GREGORIO
- M. Julien GROUX
- Mme Luisa HARTUNG
- M. Alexis LECLERC - - DALMET
- Mme Bérénice PLANCHET
- M. Bastien PUJOL
- M. Ferdaouss RACHIDI
- M. Justin REYES
- M. Kamil SAHBATOU
- M. Lucas TRIFFAULT
- M. Vianney VONDERSHCER

Article 2 : La commission est présidée par M. Quentin ÉPRON, Vice-président chargé de la vie étudiante et du campus de Melun.

À Paris, le 25 mai 2022


Stéphane BRACONNIER